



# Avenant au Contrat local de santé du Pays de Brest 2019-2025

- Prolongation jusqu'en  
décembre 2026



## PREAMBULE

Le Pôle Métropolitain, les EPCI du Pays de Brest et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne se sont engagés avec leurs partenaires dans le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS) en juin 2019, afin de mieux répondre ensemble aux enjeux de santé de la population, en articulant les différentes composantes du système de santé régional : la promotion et la prévention de la santé, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social.

La mise en œuvre de ce plan d'actions a été rapidement perturbée par la crise sanitaire, il n'a pu pleinement démarrer qu'en 2021. En décembre 2023, sur les 47 actions initiales, seules 3 actions sont achevées. 36 actions sont en cours de déploiement ; 4 actions sont reportées ou suspendues ; 4 actions ont été abandonnées.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des besoins du territoire depuis la signature du CLS en juin 2019 et des priorités du Projet Régional de Santé 2023-2028, des actions doivent être renforcées (attractivité des métiers) et de nouvelles actions ont été élaborées portant notamment sur l'accès aux soins, la promotion de la santé et la santé environnementale.

La prolongation de deux ans du Contrat Local de Santé constitue une véritable opportunité pour poursuivre et renforcer les dynamiques territoriales engagées et finaliser la mise en œuvre des actions inscrites initialement au contrat.

# AVENANT AU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PAYS DE BREST

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté en date du 26 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de Bretagne ;

Vu la délibération du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest n°2024\_04\_10 en date du 16 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole de Brest n° C 2024-05-048 en date du 24 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Brest n° C 2024-05-104 en date du 28 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Iroise n° CC2024\_04\_4 en date du 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays des Abers n° 16dcc280324 en date du 28 mars 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes n°CC/17/2024 en date du 15 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas n° DCC2024\_056 en date du 28 mars 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Presqu'Ile de Crozon Aulne Maritime n°069/2024 en date du 27 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay n°2024/48 en date du 02 avril 2024 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°24\_0402\_05 en date du 10 juillet 2024 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental n°CP-2024-06-011 en date du 10 juin 2024 ;

Il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Conformément aux dispositions des articles 1 et 7 du Contrat Local de Santé du Pays de Brest signé le 19 juin 2019 et sur accord des signataires mentionnés à l'article 3 de ce même contrat, un avenant est établi par lequel sont approuvées la prolongation du Contrat Local de Santé du Pays de Brest, pour une durée de deux ans, ainsi que les fiches-actions complémentaires, annexées au présent contrat.

Ce programme sera mis en œuvre sur le territoire du Pays de Brest et des intercommunalités qui le composent et s'inscrit dans les thèmes suivants :

- ▶ **L'accès aux soins ;**
- ▶ **La promotion de la santé ;**
- ▶ **Les populations vulnérables et leurs aidants ;**

► **L'innovation et la participation citoyenne.**

## ARTICLE 2 - PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le périmètre géographique retenu est celui du territoire du Pays de Brest et des intercommunalités qui le composent.

## ARTICLE 3 - PARTIES SIGNATAIRES

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence régionale de santé de Bretagne, représentée par sa Directrice générale, Mme Elise NOGUERA ;
- Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, représenté par son président, M. François CUIILLANDRE,
- Brest Métropole, représentée par son président, M. François CUIILLANDRE,
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas, représentée par son président, M. Patrick LECLERC,
- Pays d'Iroise Communauté, représentée par son président, M. André TALARMIN,
- La Communauté Communes Pays des Abers, représentée par son président, M. Jean-François TREGUER,
- La Communauté de Lesneven Côte des Légendes, représentée par sa présidente, Mme Claudie BALCON,
- la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, représentée par son président, M. Mickaël KERNEIS,
- la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, représentée par sa présidente, Mme Gaëlle NICOLAS,
- la ville de Brest, représentée par son maire-adjoint, M. Fragan VALENTIN-LEMENI,
- la Préfecture du Finistère, représentée par le Préfet du Finistère, M. Alain ESPINASSE,
- le Conseil Régional de Bretagne, représenté par son président, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD,
- le Conseil Départemental du Finistère, représenté par son président, M. Maël DE CALAN,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère, représentée par son directeur, M. Hugues BARDOUX,
- La Mutualité Sociale Agricole d'Armorique, représentée par son directeur adjoint, M. Yohann AUFFRET,
- Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Brest, les Centres Hospitaliers de Crozon, de Landerneau, de Lesneven et de Saint-Renan, représentés par leur Directrice générale, Mme Florence FAVREL-FEUILLADE.

## ARTICLE 4 - PARTENAIRES

Les partenaires au présent contrat sont identifiés dans les fiches actions et s'engagent dans le portage ou le partenariat d'une ou plusieurs actions.

## ARTICLE 5 – GOUVERNANCE

**5.1 Le comité de pilotage (COFIL)**, est l'instance de décision quant au contenu du contrat et de ses fiches-actions. Il valide les propositions d'avenants avant signature. Il effectue l'articulation avec les cadres de travail spécifiques des contractants.

Il est composé des signataires du contrat. Il est co-présidé par un représentant du DG de l'ARS et un élu représentant le Pôle Métropolitain du Pays de Brest.

Le COPIL effectue le suivi du contrat local de santé et est à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.

**5.2 Le comité technique (COTECH)** traduit de manière concrète la stratégie du comité de pilotage élargi. Il prépare les décisions du COPIL et les met en œuvre.

Le pilotage du COTECH est assuré par la chef de projet du CLS à la délégation départementale de l'ARS et la mission d'ingénierie santé portée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest. Le COTECH est une équipe opérationnelle constituée de représentants des principaux signataires du CLS.

### 5.3 Les référents :

#### Pour l'Agence Régionale de Santé :

Le Directeur de la Délégation Départementale du Finistère est désigné comme Directeur de Projet CLS du Pays de Brest. Il sera accompagné technique par un chargé de mission, chef de projet CLS du Pays de Brest.

Ils seront les interlocuteurs privilégiés du Pôle Métropolitain du Pays de Brest et seront chargés de faire le lien au sein de l'ARS sur les différentes actions du CLS, et les travaux conduits par le Conseil Territorial de Santé.

#### Pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest :

Le suivi du contrat local de santé est assuré par un conseiller départemental du Conseil départemental du Finistère. Il sera accompagné techniquement par la directrice déléguée de la DTAS du Pays de Brest.

#### Pour le Conseil Régional

Le suivi du contrat local de santé est assuré par le conseiller régional référent pour le Pays, en lien avec le conseiller régional délégué à la santé. Il sera accompagné techniquement par le chef de projet Politique régionale de santé.

#### Pour le Conseil Départemental

Le suivi du contrat local de santé est assuré par un conseiller départemental du Conseil départemental du Finistère. Il sera accompagné techniquement par la directrice déléguée de la DTAS du Pays de Brest.

#### Pour la Ville de Brest

Le suivi du contrat local de santé est assuré par l'élu délégué à la promotion de la santé physique et psychique et à la réduction des inégalités de santé. Il sera accompagné techniquement par la direction du service promotion de la santé

#### Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Le suivi du contrat local de santé est assuré par l'attaché de Direction de la CPAM du Finistère.

#### Pour la MSA d'Armorique

Le suivi du contrat local de santé est assuré par la responsable du service prévention santé de la MSA d'Armorique.

#### Pour le CHRU de Brest, les CH de Crozon, de Landerneau, de Lesneven et de Saint-Renan

Le suivi du contrat local de santé est assuré par le directeur de la Stratégie.

---

## ARTICLE 6 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage. Ce suivi est préparé par le comité technique.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation qui débutera durant la dernière année de validité. L'opportunité d'un renouvellement sera examinée par le COPIL au regard des résultats de cette évaluation.

## ARTICLE 7 – DUREE ET REVISION DU CONTRAT

Le contrat local de santé initial est prolongé pour une durée de 2 ans.

Il pourra faire l'objet de révisions par avenant, nécessitant l'accord des signataires du présent contrat.

## SIGNATURES

**À Brest, le 12 juin 2024**

Pour le Pôle Métropolitain du Pays de Brest,  
Le Président,

François CUILLANDRE

Pour Brest Métropole,  
Le Président,

François CUILLANDRE

Pour la Ville de Brest,  
L'Adjoint au Maire,

Fragan VALENTIN-LEMENI

Pour Pays d'Iroise Communauté,  
Le Président,

André TALARMIN

Pour la Communauté de Lesneven Côte des  
Légendes,  
La Présidente,

Claudie BALCON

Pour l'Agence régionale de santé de Bretagne,  
La Directrice générale,

Elise NOGUERA

Pour la Préfecture du Finistère,  
Le Préfet du Finistère,

Alain ESPINASSE

Pour le Conseil Régional de Bretagne,  
Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour le Conseil Départemental du Finistère,  
Le Président,

Maël DE CALAN

Pour la Communauté de Communes  
du Pays des Abers,  
Le Président,

Jean-François TREGUER

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Landerneau Daoulas,  
Le Président,

Patrick LECLERC

Pour la Communauté de Communes  
de Pleyben-Châteaulin-Porzay,  
La Présidente,

Gaëlle NICOLAS

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
Le Directeur,

Hugues BARDOUX

Pour la Communauté de Communes  
de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime,  
Le Président,

Mickaël KERNEIS

Pour la MSA d'Armorique  
Le Directeur Adjoint

Yohann AUFFRET

Pour le CHRU de Brest, les CH de Crozon, de  
Landerneau, de Lesneven et de Saint-Renan,  
La Directrice Générale,

Florence FAVREL-FEUILLADE

# ANNEXE – FICHES-ACTIONS

## AXE 1 : ACCES AUX SOINS

Action : Accompagner des projets d'exercice coordonné (actualisation)

Action : Proposer une offre de téléconsultations en médecine et chirurgie

## AXE 2 : PROMOTION DE LA SANTE

Action : Sensibiliser les élus et les professionnels des EPCI aux enjeux de la promotion de la santé en lien avec le développement du territoire

Action : Déployer une unité mobile de prévention

Action : Déployer le projet Consultations Itinérantes « Tabac et autres addictions » en Pays de Brest

Action : Déployer une Maison Sport Santé itinérante

## PLAN D' ACTIONS SANTE ENVIRONNEMENT

---

Action : Développer l'interconnaissance et une culture commune des acteurs en santé environnement

Action : Former les acteurs du territoire en santé environnement

Action : Informer et sensibiliser les habitants sur la qualité de l'air intérieur et les risques associés au radon

Action : Accompagner les foyers confrontés à des situations de précarité énergétique

Action : Déployer un réseau participatif de surveillance des pollens en Pays de Brest

Axe 1	ACCES AUX SOINS
Objectif	<b>Favoriser l'émergence de projets d'exercice coordonné sur le territoire</b>
Action	Accompagner des projets d'exercice coordonné
Contexte	Au vu du zonage médecins 2023, les bassins de santé de Châteaulin et de Pleyben, ainsi que les quartiers prioritaires de la ville de Brest sont identifiés comme zones d'action complémentaire. Le bassin de santé de Pont-de-Buis-Quimerch est identifié comme zone d'accompagnement régional.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'une cartographie des projets en cours.</li> <li>- Partage des besoins et/ou possibilités de création de projets lors des temps forts tels que les rencontres annuelles entre élus et professionnels pour impulser l'émergence de projets complémentaires maillant l'ensemble du territoire.</li> <li>- Information, orientation des élus et professionnels souhaitant se mobiliser dans l'élaboration d'un projet d'exercice collectif - coordonné (Coordination, Maison de santé pluri-professionnelle, centre de santé, etc.).</li> <li>- Aide à l'obtention des crédits pour l'élaboration du projet de santé et pour sa mise en œuvre</li> <li>- Accompagnement méthodologique à l'élaboration du projet</li> </ul>
Pilote de l'action	ARS et Pôle métropolitain du Pays de Brest
Partenaire(s)	Pôle métropolitain du Pays de Brest, Région Bretagne, EPCI, Ville de Brest (quartiers prioritaires), Essort
Public(s) visé(s)	Élus et professionnels de soins de premier recours du territoire
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	En continu, tout au long de la durée du CLS
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PRS 2023-2029 Thématique « 3.3 Conforter et renforcer la démographie des professionnels dans les territoires déficitaires »
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps d'animation ARS et Pôle métropolitain du Pays de Brest <u>Financements à mobiliser</u> ARS, Région Bretagne et EPCI/Ville de Brest (mission d'ingénierie)
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outil</u> - Carnet de bord animation CLS <u>Indicateurs</u> - Mise à jour annuelle de la cartographie - Nombre de réunions organisées - Nombre de projets : accompagnés, validés, financés.

Axe 1	ACCES AUX SOINS
Objectif	<b>Améliorer la couverture du territoire en matière d'accès aux soins spécialisés</b>
Action	Proposer une offre de télésanté en médecine et chirurgie
Contexte	<p>L'offre en matière de second recours est diversifiée sur le Pays de Brest, mais ce constat est à nuancer du fait d'une concentration des professionnels sur Brest métropole. Des besoins sont identifiés notamment sur la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA), la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL), la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM)...</p> <p>Il convient de faciliter le recours aux soins spécialisés pour les patients concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en organisant une offre de télésanté (téléconsultations, télé-expertise);</li> <li>- en facilitant les déplacements des patients vers les lieux de téléconsultation/télé-expertise de spécialistes ;</li> <li>- en développant la télémédecine (téléconsultation, télé-expertise,...) ;</li> <li>- en s'appuyant sur le réseau constitué par les hôpitaux de proximité (Centres Hospitaliers de Lesneven, Saint Renan, et de la Presqu'île de Crozon).</li> </ul>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de locaux au sein des hôpitaux de proximité et acquisition de matériel ;</li> <li>- Développement de la télésanté</li> </ul>
Pilote de l'action	Centre Hospitalier de Lesneven Centre Hospitalier de Saint Renan Centre Hospitalier de la Presqu'île de Crozon
Partenaire(s)	Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU) de Brest Équipe de soins primaires CPAM (transports patients)
Public(s) visé(s)	Population générale
Territoire(s) concerné(s)	Zones d'attractivité des CH
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	2023-2025
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Déploiement des missions « hôpital de proximité » pour les établissements de santé labellisés Mission mobilité durable pour le Pôle Métropolitain
Financement / moyens	<u>Financements mobilisés</u> : ARS via la dotation de responsabilité territoriale hôpital de proximité
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de spécialités accessibles</li> <li>- Nombre de consultations/spécialités</li> </ul>

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Développer une culture commune autour de la promotion de la santé dans le Pays de Brest</b>
Action	Sensibiliser les élus et les professionnels des EPCI aux enjeux de la promotion de la santé en lien avec le développement du territoire
Contexte	Les projets menés dans le cadre du CLS ont amené les acteurs des EPCI et des communes à une meilleure compréhension des enjeux de santé au-delà de la dimension strictement sanitaire. Il reste néanmoins important de diffuser les concepts de promotion de la santé de différentes manières, afin de participer à la mise en place d'une culture commune.
Description de l'action	<p><u>Objectifs :</u> Sensibiliser les élus et acteurs de santé à la prévention promotion de la santé : enjeux, méthodes d'intervention, etc. Valoriser et développer les dynamiques de promotion de la santé sur le territoire, et particulièrement du CLS : les actions et les acteurs impliqués Augmenter la visibilité du CLS en informant sur les actions passées et à venir</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Diffusion d'une lettre d'information du Contrat Local de Santé : "Promotion de la santé : l'actualité dans le Pays de Brest". Contenu de la lettre d'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien d'un acteur du territoire (élu, citoyen-bénévole, professionnel...) : "Le CLS vu par..."</li> <li>Un article de fond sur un sujet de santé : "Focus"</li> <li>4 à 6 articles sur l'actualité des actions : présentation, bilan, perspectives</li> <li>Agenda : les événements à venir</li> </ul> </li> <li>Présentation des enjeux lors de Bureaux, Conseils communautaires, Conférences des maires ou commissions ; par thématiques (sport santé, santé-environnement, etc)</li> </ol>
Pilote de l'action	Pôle métropolitain Pays de Brest
Partenaire(s)	EPCI CD29, Mission Locale, UCPS, etc
Public(s) visé(s)	Elus et techniciens des intercommunalités, des communes, du Conseil Départemental et du Conseil Régional Partenaires du CLS, Structures et professionnels de santé du Pays de Brest, du médicosocial, acteurs de l'ESS, ... Associations de patients, société civile, bénévoles, etc.
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	4 numéros par an : janvier, avril, juillet, octobre
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	/
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Charte graphique, logiciel de création de lettre d'information (Mailchimp) ; Temps de travail
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<p><u>Outils :</u> Données statistiques Mailchimp</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes recevant la lettre d'information</li> <li>Nombre de personnes ouvrant la lettre d'information</li> <li>Nombre de vues par article</li> </ul>

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Renforcer la proximité "aller vers" en matière de prévention</b>
Action	Déployer une unité mobile de prévention
Contexte	<p>On observe une concentration des ressources et structures de santé sur les centralités.</p> <p>Cet éloignement des ressources de santé entraîne, pour les habitants les plus vulnérables, des difficultés liées à la mobilité, auxquelles s'ajoutent des critères financiers, des temps d'attente pour une consultation qui s'allongent, une fracture numérique, des difficultés de compréhension du système de santé, des représentations, etc. Ils peuvent être à l'origine du renoncement ou du non recours aux soins. Ce sont des facteurs d'inégalité face à la santé.</p> <p>Les recours au dépistage, à la prévention et aux bilans de santé généraux sont également à améliorer, notamment en direction des populations vulnérables (enfants et familles, personnes en situation de précarité, etc.)</p> <p>En parallèle, les ruptures dans les parcours de santé entre le dépistage et le soin nécessitent un accompagnement sur mesure, individualisé.</p>
Description de l'action	<p><u>Objectif :</u></p> <p>Favoriser les interventions extérieures, « hors les murs » pour aller à la rencontre des populations qui ont peu ou pas accès à la prévention et au dépistage pour des raisons diverses (éloignement géographique, méconnaissance des services, représentations négatives envers les services de prévention, peur des jugements...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Améliorer l'accès de la population à des services de dépistage et prévention de proximité</li> <li>⇒ Accompagner les personnes dans leur parcours de santé</li> <li>⇒ Soutenir les professionnels de santé du territoire (CPTS, Maison de santé, associations collectivités) dans la mise en place d'actions de prévention auprès de la population.</li> </ul> <p>Cette unité mobile permettra d'intervenir auprès des populations ciblées, et d'être un lieu d'échanges autour du dépistage et de la prévention. Et ainsi répondre à un besoin de proximité, d'accessibilité aux dépistages précoces et à la prévention. Et d'accompagner les habitants qui en ont besoin dans leurs parcours de santé.</p> <p><u>Deux volets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de l'unité mobile pour les actions du CLS : consultations délocalisées en addictologie par exemple</li> <li>- Prêt de l'unité mobile à des acteurs de territoire : dépistage, campagnes d'information et de sensibilisation, etc.</li> </ul> <p>Thématiques prioritaires : addictologie, dépistages et bilans de santé, santé sexuelle.</p> <p>Dans le cadre des actions de prévention et de dépistage, un volet information et accompagnement vers l'ouverture des droits sera intégré.</p> <p>La récurrence sur les territoires sera travaillée, afin de garantir une égalité entre les territoires.</p> <p>Une expérimentation sera mise en place pour 3 ans, de 2024 à 2026.</p>
Pilote de l'action	Pole métropolitain du Pays de Brest CCPA, CLCL, CAPLD, CCPCAM, CCPCP

Partenaire(s)	MSA, CPAM, CPTS Conseil départemental Conseil Régional Professionnels, associations du territoire Ville de Brest
Public(s) visé(s)	Population habitant en milieu rural, notamment jeunes et femmes
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest CCPA, CLCL, CAPLD, CCPCAM, CCPCP
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	Démarrage des groupes de travail en février 2024 Recrutement chargé-e de mission courant 2024 Démarrage des actions début 2025
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Autres dispositifs de l' « aller-vers » (maison sport santé itinérante, consultations itinérantes « Tabac et autres addictions » ...) Dispositif Mon Bilan de Prévention Dispositif Marsoins
Financement / moyens	Moyens de l'action Temps de travail Unité mobile Matériel de prévention <u>Financements mobilisés</u> : CNR santé / ARS (100.000€ en 2023) <u>Financements à mobiliser</u> : LEADER, EPCI
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> Compte-rendu des groupes de travail, cahier de bord <u>Critères/Indicateurs</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires mobilisés et temps de rencontre</li> <li>- Elaboration de recommandations, d'outils et propositions d'actions</li> <li>- Mise en place des actions issues des recommandations</li> <li>- Nombre et type d'actions mises en place</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- Pertinence des actions mises en œuvre</li> <li>- Satisfaction des participants</li> <li>- Personnes touchées par les actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre</li> <li>o Score EPICES</li> <li>o Inscription effective dans un parcours de soins</li> <li>o Dépistage effectif</li> <li>o ...</li> </ul> </li> </ul>

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de fragilité</b>
Action	Déployer le projet Consultations Itinérantes « Tabac et autres addictions » en Pays de Brest
Contexte	<p>Les addictions sont une question de santé publique. Par exemple, le tabagisme est la première cause de mortalité évitable en France, avec une consommation nettement plus élevée chez les personnes en situation de précarité, contribuant au renforcement des inégalités sociales de santé. Le Pays de Brest est concerné par une surmortalité liée à la consommation du tabac supérieure à la moyenne nationale. Des nombreuses ressources existent sur le territoire (service tabacologie, addictologie, CSAPA, tabacologue en libéral, etc.) mais elles ne sont pas facilement accessibles à des publics qui présentent davantage de difficultés d'accès aux soins et à un accompagnement dans la durée.</p> <p>Les difficultés qui éloignent ces publics des services de prévention peuvent être géographiques, liées aux conditions de vie, à des craintes envers les professionnels de santé, à des méconnaissances des services, etc.</p> <p>Les professionnels de santé libéraux témoignent de leurs difficultés dans le repérage des consommations, l'accompagnement dans la réduction et/ou l'orientation vers des services spécialisés.</p> <p>De la même façon, les travailleurs sociaux font état de la nécessité de renforcer leurs compétences pour proposer des accompagnements pertinents en s'appuyant sur des repères et cadres d'intervention communs.</p> <p>Pour les professionnels de santé spécialistes en tabacologie et addictologie, il est difficile de rencontrer ces publics sans le support d'acteurs (animateurs, travailleurs sociaux, professionnels de santé du premier recours, etc.) qui puissent jouer un rôle de médiation.</p> <p>Depuis novembre 2019, le CLS décline le Mois sans tabac sur tout le Pays de Brest, à travers des consultations délocalisées en tabacologie dans les lieux fréquentés par les personnes en situation de fragilité : chantiers d'insertion, espaces France service, pensions de famille, LHSS, Maison de l'emploi, etc.</p> <p>Il s'agit maintenant de proposer ces consultations toute l'année, pour tous types d'addictions.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de consultations délocalisées et itinérantes en addictologie (tabac, alcool, etc), en programmant leur intervention à l'année et une couverture totale du territoire.</li> <li>- Implication des professionnels du premier recours et du médico-social dans le repérage précoce et l'accompagnement (RPIB) en lien avec les professionnels spécialistes,</li> <li>- Prise en charge globale intégrant des accompagnements autour de l'alimentation, l'activité physique, le développement de compétences psychosociales et la pair-aidance.</li> </ul>
Pilote de l'action	Pôle métropolitain du Pays de Brest EPCI
Partenaire(s)	CHRU, hôpitaux de proximité, Clinique de Kerfriden, Coallia, chantiers d'insertion, CDAS, Mission Locale, etc
Public(s) visé(s)	Personnes en situation de vulnérabilité
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest

Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	Tout au long de l'année
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Fonds Addictions, Mois sans tabac Autres dispositifs de l' « aller-vers » (maison sport santé itinérante, unité mobile de prévention...)
Financement / moyens	<u>Moyens de l'action</u> Temps de travail technique d'animation, de communication Indemnisation temps de travail des intervenants : tabacologues, addictologues, diététiciennes, enseignant APA, etc Matériel : substituts nicotiniques, CO texteur, etc Frais de déplacement <u>Financements mobilisés :</u> ARS (30.000€/an de 2023 à 2025), MILDECA (17.000€ en 2023) EPCI
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Outils</u> Questionnaires d'évaluation à court et moyen terme (0, 6 et 12 mois) Compte-rendu d'action et de rencontre d'acteurs  <u>Critères/indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'usagers reçus en consultations délocalisées</li> <li>- Nombre de communes concernées par cette offre</li> <li>- Nombre de TSN prescrits sur l'année</li> <li>- Nombre d'usagers vus en consultation ou réunion collective et orientés vers le CSAPA</li> <li>- Nombre d'usagers vus en consultation ou réunion collective ne disposant pas de médecin traitant ou accès aux droits</li> <li>- Part des usagers reçus polyaddicts</li> <li>- Nombre de PSL participants aux formations RPIB</li> <li>- Nombre de professionnels sociaux formés au RPIB</li> <li>- Part des PSL participants aux ateliers de partage des pratiques</li> <li>- Nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement activité physique</li> <li>- Nombre d'actions collectives de pair-aidance</li> <li>- Nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement diététique</li> <li>- Nombre de lieux d'accueil aux populations recevant une consultation</li> <li>- Nombre d'actions de communication</li> </ul>

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de fragilité</b>
Action	Déployer une Maison Sport Santé itinérante
Contexte	<p>L'activité physique contribue à réduire les risques de survenue de la plupart des maladies chroniques. La Haute Autorité de Santé reconnaît le bénéfice pour les patients atteints de maladies chroniques de la prescription d'activité physique comme thérapeutique non médicamenteuse. L'inactivité physique est devenue l'un des principaux facteurs de risque pour les problèmes de santé. Moins de la moitié des Français âgés de 15 à 75 ans atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé.</p> <p>Dans le Pays de Brest, en dehors de Brest métropole, peu de structures sportives sont labellisées et référencées "Sport santé bien-être" (entre 0 et 4 par EPCI), l'offre d'activités en sport-santé est donc limitée pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement adapté.</p> <p>En parallèle, la Maison Sport Santé de Brest, portée par l'UFOLEP, reste limitée géographiquement et donc peu accessible pour les habitants des autres EPCI. Le souhait est donc de l'étendre sur tout le Pays de Brest.</p>
Description de l'action	<p><u>Objectif :</u> Promouvoir la santé des habitants en favorisant l'accès au sport et à l'activité physique, en priorisant les personnes sédentaires, en ALD, et les personnes en situation de vulnérabilité sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en créant les conditions d'un écosystème favorable à l'articulation des acteurs du champ médical, médico-social, social et sportif dans l'optique de création d'une dynamique sport-santé durable sur le territoire,</li> <li>- en « allant vers » les habitant.e.s les plus éloigné.e.s de l'activité physique et sportive, en situation de vulnérabilité sociale, de maladie chronique, de sédentarité ou d'isolement, et les accompagnant dans leur remobilization</li> </ul> <p><u>Description :</u> La Maison Sport Santé, co-portée par l'UFOLEP (opérateur), ainsi que les EPCI et le Pôle métropolitain, sera déployée dans plusieurs communes de chaque EPCI, afin d'être au plus proche des acteurs locaux et des habitants.</p> <p><u>Missions de la Maison Sport Santé Itinérante :</u> <b>Auprès des habitants :</b> -Accompagnement des habitants dans leur parcours : organisation de permanences pour la réalisation de bilans (aspects physiques, psychiques, sociaux) sur un an : 3 bilans (0, 3-6 et 12 mois) et organisation d'activités multi-sport (à tarif préférentiel pour les personnes en vulnérabilité sociale). -Orientation vers les activités physiques les plus adaptées -Accompagnement sur les droits de prise en charge du coût de l'activité physique</p> <p><b>Auprès des clubs sportifs :</b> -Sensibiliser les clubs de sport au sport santé (toutes fédérations confondues) -Organiser une formation à l'échelle des EPCI, pour la labellisation "sport santé bien-être" -Accompagner les clubs à la création de sections sport santé répertoriées</p>

	<p>-Accompagner les clubs à l'accueil des publics en situation de fragilité sociale</p> <p><b>Auprès des professionnels de santé :</b></p> <p>-Sensibiliser aux enjeux de sport santé, à la prescription sport santé et aux supports existants</p> <p>-Informers sur les offres du territoire</p> <p><b>Auprès des professionnels de l'accompagnement (aides à domicile, médico-social, travailleurs sociaux, insertion) :</b></p> <p>-Sensibiliser aux enjeux sport santé</p> <p>-Informers sur les offres existantes sur le territoire/Maison sport santé</p> <p>-Accompagner le développement de l'activité physique/sport santé dans les structures</p> <p><b>Auprès des élus :</b></p> <p>Sensibiliser aux enjeux de sport santé et de l'activité physique, et à la réduction des inégalités d'accès</p>
Pilote de l'action	UFOLEP (opérateur) Pole métropolitain Pays de Brest EPCI
Partenaire(s)	Conseil départemental, MSA CPTS, structures sportives, Mission Locale...
Public(s) visé(s)	Population habitant en milieu rural, personnes sédentaires, en ALD, et les personnes en situation de vulnérabilité sociale
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	Démarrage sur la CAPLD début 2024, déploiement EPCI par EPCI
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Stratégie nationale Sport santé 2019-2024 Plan Régional Sport santé bien-être (PSSBE) Autres dispositifs de l' « aller-vers » (unité mobile de prévention, consultations itinérantes « Tabac et autres addictions » ...)
Financement / moyens	<p><u>Moyens de l'action</u></p> <p>Temps de travail Véhicule Salles pour les permanences</p> <p><u>Financements mobilisés :</u> ARS via les financements accordés à la Maison Sport Santé du Pays de Brest portée par l'Ufolep, DRAJES, ANS, EPCI, Conférence des financeurs (2023)</p> <p><u>Financements sollicités :</u> Conférence des financeurs (2024), CD29...</p>
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<p><u>Outils :</u></p> <p>Compte-rendu des instances (Copil, Cotech); logiciel Deneo pour les bilans</p> <p><u>Critères/Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires mobilisés et temps de rencontre</li> <li>- Elaboration de recommandations, d'outils et propositions d'actions</li> <li>- Mise en place des actions issues des recommandations</li> <li>- Nombre et type d'actions mises en place</li> <li>- Nombre et groupe d'appartenance des personnes touchées par les actions</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- Pertinence des actions mises en œuvre</li> <li>- Satisfaction des participants</li> </ul>

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest</b>
Action	Développer l'interconnaissance et une culture commune des acteurs en santé environnement
Contexte	Dans le cadre des travaux santé environnement menés par le CLS, des séminaires de diagnostic partagé et d'élaboration d'actions ont été menés. Lors des échanges entre participants, il est apparu comme enjeu majeur la nécessité pour les acteurs de se connaître et de partager leurs visions de la santé environnement. En effet, les acteurs de la santé et ceux de l'environnement se connaissent peu. Le sujet est encore assez nouveau, et reste complexe. Il est donc primordial de développer une culture commune sur le sujet.
Description de l'action	<p><b>Objectifs :</b> Consolider un réseau d'acteurs en santé environnement sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser chez les acteurs du territoire l'appropriation de connaissances et ressources pour agir en santé environnement</li> <li>- Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du territoire</li> </ul> <p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Présentation des enjeux en santé environnement aux élus des EPCI</b> ⇒ Dans chaque EPCI, organiser une présentation aux élus du sujet, avec ses enjeux et les moyens d'actions via le plan d'actions en santé-environnement et le lien avec les autres programmes tels que les PCAET.</li> <li><b>2. Relai d'informations</b> sur le sujet, notamment via la newsletter</li> <li><b>3. Rassemblement de tous les partenaires du plan d'actions une fois par an</b> ⇒ Echanges sur un sujet en santé environnement, interconnaissance, bilan et perspectives des actions</li> </ol>
Pilote de l'action	Pôle métropolitain
Partenaire(s)	Réseau santé en environnement régional, Emergence IREPS, REEB, ORS, UBO, CHU, OSE, Capt'Air, MFB, EPCI, Approche Eco-habitat, Conseil Régional, ARS...
Public(s) visé(s)	Professionnels divers en lien avec la SE, associations, Elus, collectifs usagers
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	2024-2025
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan d'actions « santé environnement du CLS »
Financement / moyens	Ingénierie territoriale
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<p><b>Indicateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de temps d'échanges organisés</li> <li>- Nombre d'élus participants</li> <li>- Nombre de partenaires participants</li> </ul> <p><b>Outils</b> Carnet de bord</p>

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest</b>
Action	Former les acteurs du territoire en santé environnement
Contexte	<p>Les séminaires de diagnostic partagé ont fait apparaître comme enjeu majeur la nécessité d'amplifier les démarches de sensibilisation, d'éducation, de formation des acteurs sur la santé environnement pour la mise en œuvre d'actions. En effet, le champ de la santé environnement aborde des nombreux sujets novateurs et transversaux et nécessite une actualisation continue des connaissances.</p> <p>Le développement de compétences peut se faire par le biais des formations-actions ou d'ateliers de sensibilisation, favorisant l'accompagnement concret à la mise en œuvre d'actions.</p>
Description de l'action	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux acteurs du territoire de développer des compétences en santé environnement</li> <li>- Favoriser chez les acteurs du territoire l'appropriation des concepts et démarches clés en santé environnement</li> <li>- Favoriser l'émergence de projets en santé environnement dans le territoire</li> <li>- Intégrer l'approche de la santé environnement dans les pratiques des professionnels</li> </ul> <p><u>Description :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Formation-action pour les acteurs du territoire</b> (acteurs du social, du sanitaire, habitat, de l'enfance et petite enfance, etc.) accompagnant des publics fragiles et potentiels porteurs d'actions en santé environnement. Formation échelonnée sur plusieurs jours et proposition d'accompagnement au changement et à la mise en œuvre de projets.</li> <li>- <b>Atelier de sensibilisation</b> d'une demi-journée pour les professionnels du social, du médico-social et du domicile.</li> </ul>
Pilote de l'action	Pôle métropolitain EPCI
Partenaire(s)	Mutualité Française Bretagne, Capt'Air, Réseau santé environnement régional, CREA, IREPS, REEB, ORS, CH, Chaire Care Lieux – UBO, Éner'gence, Conseil Régional, ARS...
Public(s) visé(s)	Professionnels divers en lien avec la SE ou accueillant un public vulnérable, techniciens EPCI, ALSH, associations, élus, collectifs usagers
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	2024-2025
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan d'actions « santé environnement du CLS » 1000 premiers jours
Financement / moyens	ARS, EPCI

<p>Dispositif de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Outils</li><li>- Indicateurs de suivi</li></ul>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de formations et d'ateliers de sensibilisation</li><li>- Nombre et typologie de participants</li><li>- Nombre et type de projets accompagnés au cours des formations</li><li>- Acquisition des compétences, connaissances par les participants aux formations</li><li>- Nombre de partenaires agissant dans les formations initiales impliqués dans la mise en œuvre des modules de formation</li></ul> <p><u>Outils</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Carnet de bord</li></ul>
--	---

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest</b>
Action	Informier et sensibiliser les habitants sur la qualité de l'air intérieur et les risques associés au radon
Contexte	<p>L'air intérieur est 5 à 10 fois <b>plus pollué</b> que l'air extérieur, et nous passons <b>70 % à 90 %</b> de notre temps dans des lieux clos. Les sources de pollution sont diverses et peuvent être liées à la qualité du bâti, les matériaux et mobiliers, leur situation géographique ou encore les activités domestiques (utilisation des produits ménagers, cuisson, tabac, présence d'animaux domestiques, etc.).</p> <p>Parmi les polluants, le radon a été reconnu par l'OMS comme une cause de développement de cancer, notamment celui des poumons. Le Pays de Brest est très exposé, avec des disparités locales. Une majorité de communes sont classées en catégories 2 et 3 par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire).</p> <p>Les enquêtes menées en population générale et auprès des élus montrent une faible connaissance autour de la qualité de l'air intérieur : le baromètre santé environnement 2020 montre que 40% des bretons n'ont jamais entendu parler du radon, et 67% ne perçoivent pas les risques sur la santé liés à la qualité de l'air intérieur.</p>
Description de l'action	<p><b>Objectifs :</b> Permettre aux habitants d'être mieux informés et d'améliorer la qualité de l'air de leur habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer la population générale sur les principales sources de pollution de l'air intérieur, dont le radon.</li> <li>- Développer des compétences et savoirs-faire chez les habitants pour améliorer la qualité de l'air de leur habitat.</li> <li>- Mieux informer les habitants sur les outils d'observation et de veille existants sur la qualité de l'air et sur le risque radon.</li> </ul> <p><b>Description :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Organisation de soirées publiques d'information</b> avec des intervenants experts : Capt'Air et Approche Eco-Habitat. A l'issue de ces soirées, <b>les participants pourront participer à la campagne de mesure de radon</b> portée par Approche Eco-Habitat et soutenue par l'ARS Bretagne : distribution de capteurs, analyse et restitution des résultats, accompagnement individuel de foyers et/ou diagnostic approfondi au regard des résultats.</li> <li>2. <b>Organisation de différents ateliers pratiques thématiques</b> animés par des acteurs du territoire :</li> </ol> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Café énergie : ENERGENCE</li> <li>- Cycles d'ateliers Ma maison change d'air et Ma fourchette change d'assiette (alimentation durable) : Mutualité Française Bretagne</li> <li>- Atelier collectif tabac sur les mécanismes de la dépendance...</li> </ul> <p>⇒ <b>Création d'une plaquette</b> sur les principaux messages en santé environnement, en mettant en valeur les actions mises en œuvre par les EPCI sur le sujet. Elle pourra être distribuée via les dossiers d'urbanisme, dans les Maisons de santé, etc.</p>
Pilote de l'action	Pôle métropolitain EPCI
Partenaire(s)	Capt'Air, Emergence, Approche Eco-Habitat, Mutualité Française Bretagne, Service tabacologie CHU Brest, structures médico-sociales (hébergement, accueil, intervention à domicile, etc.), CDAS, Petits

	débrouillards ou Fabriques du Ponant (fablab), Maisons de santé, Conseil Régional, ARS...
Public(s) visé(s)	Population générale
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	2 soirées par an
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan d'actions « santé environnement du CLS » Consultations itinérantes « Tabac et autres addictions »
Financement / moyens	<u>Financements mobilisés</u> : Intervention prise en charge dans le cadre de CPOM (Convention d'Objectifs et des moyens) entre l'ARS et les structures intervenantes : Mutualité Française Bretagne, Approche éco-habitat, Capt'Air). <u>Financements à mobiliser</u> : ADEME, EPCI
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de soirées</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Nombre d'ateliers et participants aux ateliers</li> <li>- Partenaires impliqués</li> <li>- Nombre de participants aux campagnes de mesure radon</li> <li>- Nombre d'accompagnements au regard des résultats radon</li> <li>- Nombre d'accompagnements vers le sevrage tabagique</li> <li>- Satisfaction des participants</li> </ul> <u>Outils</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carnet de bord</li> <li>- Questionnaire de satisfaction</li> </ul>

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest</b>
Action	Accompagner les foyers confrontés à des situations de précarité énergétique
Contexte	<p>La précarité énergétique est définie comme le fait d'éprouver dans son logement « des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (Observatoire National de la Précarité Energétique).</p> <p>Selon la Fondation Abbé Pierre, 70% de la population vivant en dessous du SMIC est en précarité énergétique.</p> <p>Les conséquences sur la santé de la mauvaise qualité du logement et/ou de la restriction voire privation d'énergie peuvent se manifester de différentes manières : sur la santé physique (prévalence de pathologies respiratoires, cardiovasculaires, etc.), l'isolement et la santé mentale, ou encore la présence de comportements à risques (absence de ventilation, mauvaise utilisation de chauffage d'appoint, etc.).</p> <p>Sur le Pays de Brest, les territoires de la CCPCAM, la CCPCP et la CLCL présentent une part des ménages en situation de précarité énergétique liée au logement en 2021 supérieurs aux moyennes nationale (13,9) et bretonne (14,7%).</p> <p>Une visite à domicile dans le cadre d'une action de lutte contre la précarité énergétique est l'occasion de détecter des risques pour la santé des occupants.</p>
Description de l'action	<p><u>Objectif :</u> Réduire l'impact de la précarité énergétique sur la santé des personnes exposées</p> <p><u>Description :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'approche globale de la santé (repérage, accompagnement, orientation) lors des interventions de la mission précarité énergétique dans le pays de Brest</li> <li>- Développer l'interconnaissance et les coopérations entre les professionnels de santé et ceux intervenant dans le domaine de la précarité énergétique</li> </ul> <p>Il s'agit de <b>renforcer la dimension santé dans les actions portées par la mission de lutte contre la précarité énergétique</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Accompagnement</b> des foyers identifiés par des professionnels « donneurs d'alerte » (travailleurs sociaux, professionnels de santé, professionnels de l'énergie, de l'habitat, etc.). L'accompagnement proposé s'inscrit dans une approche globale de la santé. Après un diagnostic technique et social, les actions d'accompagnement porteront sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de <b>solutions techniques</b> pour améliorer la performance énergétique du foyer, de réduire la facture d'énergie.</li> <li>• Elaboration avec les personnes concernées d'actions et de conseils permettant d'améliorer la <b>qualité de l'air intérieur</b> et de réduire les risques d'accidents (chauffage d'appoint, etc.)</li> <li>• <b>Orientation</b> vers des professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI)</li> <li>- CPTS/MSP pour l'accès à un médecin traitant, bilan de santé</li> <li>- Dispositif MISAS pour l'accès aux droits</li> <li>- Service tabacologie, pour les personnes souhaitant engager un sevrage tabagique...</li> </ul> </li> </ul> </li> </ol>

	<p>2. <b>Permanences dans les lieux</b> fréquentés par des publics vulnérables (associations, Espaces France services, épicerie sociale ou solidaires, hôpitaux, etc.) avant la fin de la période hivernale.</p> <p>3. <b>Organisation de 7 ateliers collectifs (un par EPCI) « Café énergie et bien-être chez soi »</b>. A destination des publics prioritaires, ils apporteront des informations et conseils adaptés pour la gestion des consommations d'énergie et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.</p> <p><b>Création d'un outil de communication</b> type 4 pages permettant aux professionnels de santé et aux intervenants à domicile de repérer et d'orienter vers la mission de lutte contre la précarité énergétique.</p>
Pilote de l'action	Éner'gence
Partenaire(s)	Pôle métropolitain du Pays de Brest, EPCI, CDAS, CPTS, MSP, CH, Centres de santé, bailleurs sociaux, opérateurs ANAH, Ildys (CMEI)
Public(s) visé(s)	Personnes en difficultés socio-économiques
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	A partir de 2024
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan d'actions « santé environnement du CLS » PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) PRAPS (Programme régional d'accès à la prévention et aux soins)
Financement / moyens	<u>Financements mobilisés</u> : ARS via les financements accordés au réseau BreizhAlec, et le FIR <u>Financeurs à solliciter</u> : Conseil départemental EPCI
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs</u> : - Nombre de foyers accompagnés - Nombre d'ateliers collectifs et de participants - Nombre et type d'orientations vers les ressources et professionnels de santé - Expression d'une amélioration de la qualité de vie à domicile - Nombre d'orientations réalisées par le réseau de professionnels de santé - Nombre de permanences dans des lieux d'accueil et de services aux populations - Nombre de personnes rencontrées dans les permanences <u>Modalités d'évaluation</u> : - Carnet de bord. - Entretien évaluatif auprès des foyers accompagnés et auprès des professionnels de santé sur échantillon

Axe 2	PROMOTION DE LA SANTE
Objectif	<b>Mobiliser les acteurs du territoire pour le développement d'un environnement favorable à la santé dans le Pays de Brest</b>
Action	Déployer un réseau participatif de surveillance des pollens en Pays de Brest
Contexte	L'OMS classe les maladies allergiques au 4 <sup>ème</sup> rang mondial des affections et le considère comme un problème de santé publique en termes de qualité de vie. On estime que 20% des français sont allergiques aux pollens, plus particulièrement les adolescents et jeunes adultes. Selon l'OMS, 50% de la population sera concernée en 2050. Les impacts sur la qualité de vie sont nombreux : restrictions des activités courantes, absentéisme scolaire ou professionnel, troubles du sommeil, difficultés de concentration, phénomènes infectieux, coûts sociaux (traitements, ...). Pour les personnes présentant des allergies aux pollens, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des périodes d'exposition et de mieux connaître la réalité locale de la floraison des végétaux allergisants.
Description de l'action	<u>Objectif :</u> Impliquer les habitants et agents des espaces verts dans l'observation des périodes de pollens allergisants dans l'ensemble du Pays de Brest <u>Description :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etendre la dynamique initiée sur Brest Métropole autour de la surveillance des périodes de pollinisation.</li> <li>- Sensibiliser la population aux impacts du changement climatique sur la santé.</li> <li>- Faire participer la population à l'observation de la nature et l'évolution des phénomènes liés aux changements climatiques.</li> <li>- Favoriser chez les participants le contact avec la nature et l'activité physique.</li> </ul>
Pilote de l'action	Brest métropole : service écologie urbaine, EPCI (CLS et espaces verts), Pôle métropolitain, Capt'Air
Partenaire(s)	EPCI, centres sociaux, CH, CPTS, Maisons de santé, Conseil Régional, ARS...
Public(s) visé(s)	Population générale
Territoire(s) concerné(s)	Pays de Brest
Calendrier prévisionnel/temporalité de l'action	2 EPCI par an
Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan d'actions « santé environnement du CLS » PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
Financement / moyens	<u>Financeurs à solliciter :</u> ARS, EPCI
Dispositif de suivi : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs de suivi :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions et actions de sensibilisation, de communication</li> <li>- Nombre d'adhérents au réseau</li> <li>- Nombre de partenaires associés au projet</li> <li>- Satisfaction des participants</li> </ul> <u>Outils</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carnet de bord</li> </ul>

